conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Version: 4.0

Date d'émission:11/02/2013 Date de révision:21/01/2016 Remplace la fiche:19/11/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Bulls Oil Ford 5W20

Code du produit 65612
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur

Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive

Utilisation dans un système fermé

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Atos Fluides 15 Chemin du Plateau, Bat C 69570 Dardilly +33(0)4 37 45 40 06 contact@atos-fluides.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) (24/7): + 33 (0)1 45 42 59 59

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|------|--|-------------------------------|------------------|-------------|
| | Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient Alkylphénol C14-16-18, complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne

de polysulfure de molybdène. Peut produire une réaction allergique

Fermeture de sécurité pour les enfants. : Non Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

25/01/2016 FR (français) 1/7

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|---|------------|--|---|
| Huile de base - non spécifié | (n° CAS) 72623-87-1 (Numéro CE) 276-738-4 (N° REACH) 649-483-00 | 65 - 85 | Non classé | Asp. Tox. 1, H304 |
| Bis(nonylphenyl)amine | (Numéro CE) 253-249-4 (N° REACH) 01- 2119488911-28 | 1 - 2,49 | R53 | Aquatic Chronic 4, H413 |
| Alkylphénol C14-16-18 | (N° REACH) 01- 2119498288-19 | 0,1 - 0,99 | R43 R53 | Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413 |
| complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène | (Numéro CE) 457-320-2 | 0,1 - 0,24 | Xi; R38 R43 R52/53 | Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 |

: Mesures de premiers secours pas nécessaires.

Textes des phrases R et H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions

normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation

d'utilisation.

Symptômes/lésions après ingestion

Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides

granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois,

kieselguhr.

25/01/2016 FR (français) 2/7

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: < 40 °C Température de stockage

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène | | |
|--|-------------------|----------|
| UE | IOELV TWA (mg/m³) | 10 mg/m³ |

Indications complémentaires

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

: Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Nitrile rubber (NBR) /

Protection de la peau et du corps

: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions

Protection des voies respiratoires

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide huileux. Couleur Jaune-brun. Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pΗ : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

: Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Point de fusion Point de congélation Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : > 200 °C @ ASTM D92 Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

25/01/2016 FR (français) 3/7

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

: 851 kg/m3 @15°C Masse volumique

Solubilité Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Log Pow Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 42 mm²/s @ 40°C

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations 9.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

Matières incompatibles 10.5.

Oxydants forts. acides. Bases.

Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques 11.1.

Toxicité aiguë : Non classé

| Bis(nonylphenyl)amine | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg OECD 401 |
| DI 50 cutanée rat | > 2000 mg/kg OECD 402 |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé : Non classé Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

: Non classé

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

| WOLF OFFICIALTECH 5W20 MS-FE | |
|------------------------------|-----------------|
| Viscosité, cinématique | 42 mm²/s @ 40°C |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Bis(nonylphenyl)amine | | |
|-------------------------------------|--|--|
| CL50 poisson 1 | 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @96h) | |
| CE50 Daphnie 1 | > 100 mg/l OECD 202 (Daphnia magna @48h) | |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | > 100 mg/l OECD 201 (Desmodesmus subspicatus @72h) | |
| | | |

| complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue ch | naîne de polysulfure de molybdène |
|--|---------------------------------------|
| CE50 Daphnie 1 | 50 mg/l OECD 202 (Daphnia magna, 48h) |

25/01/2016 FR (français) 4/7

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

| complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue ch | naîne de polysulfure de molybdène |
|--|---|
| NOEC (aigu) | 94,8 mg/l OECD 203 (Oncorhynchus mykiss, 96h) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Persistance et dégradabilité | Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable. |
|------------------------------|--|
| | |

Bis(nonylphenyl)amine

Biodégradation 1 % @28d

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

Biodégradation 22,75 % OECD 301 (29d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Bis(nonylphenyl)amine |
|-----------------------|
|-----------------------|

Log Pow > 7,6

complexe d'alkyl dithiocarbamate à longue chaîne de polysulfure de molybdène

BCF poissons 1 88 OECD 305 (Cyprinus carpio, 25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

25/01/2016 FR (français) 5/7

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC 14.7.

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales 15.1.2.

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification

selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : None of the components are listed

SZW-lijst van mutagene stoffen : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Vruchtbaarheid

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: None of the components are listed

Danemark

Remarques concernant la classification

: Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommandations règlementation danoise

: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| 2.2 | Éléments d'étiquetage | Modifié | |
|-----|--|---------|--|
| 3.2 | Composition/informatio ns sur les composants | Modifié | |

25/01/2016 FR (français)

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Abréviations et acronymes:

| ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists | |
|--|--|
| TWA: Time Weighted Average | |
| TLV: Threshold Limit Value | |
| ASTM: American Society for Testing and Materials | |
| ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route | |
| RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail | |
| ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rh | |
| IMDG: International Maritime Dangerous Goods | |
| ICAO: International Civil Aviation Organization | |
| IATA: International Air Transport Association | |
| STEL: Short Term Exposure Limit | |
| LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects | |
| ATE: acute toxicity estimate | |
| LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects | |
| EC50: concentration producing 50% effect | |

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| Textee dee priladed It ;IT et E | ···· |
|---------------------------------|--|
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 4 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| Skin Sens. 1B | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques |
| EUH208 | Contient . Peut produire une réaction allergique |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| Xi | Irritant |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

25/01/2016 FR (français) 7/7